

*Questions orales*

La Corporation commerciale canadienne a créé un service de la reconstruction du Koweït. De plus, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui la création d'un groupe de liaison avec le secteur privé pour la reconstruction du Koweït. J'ai ici un message en provenance de Riyad, dans lequel M. Craig Dobbin, un éminent homme d'affaires canadien, dit ceci: «C'est un fleuron à la couronne de notre gouvernement, car notre groupe, celui des hommes d'affaires du Canada, sera le premier à visiter Koweït City après la guerre.» Le message m'est parvenu de Riyad, en Arabie Saoudite.

Nous faisons des efforts herculéens pour que le Canada profite des possibilités qui s'offrent à nous et à d'autres au Koweït. Nous contribuerons à la reconstruction de ce pays dans toute la mesure du possible.

\* \* \*

[Français]

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. La ministre sait que le Comité des Affaires autochtones reçoit des témoignages concernant les événements de l'été dernier à Kahnawake et à Kanesatake. Presque tous les témoignages produits par les témoins insistent sur le nombre de violations des libertés civiles. Comment une réponse significative pourrait-elle être trouvée si les autorités provinciales ne témoignent pas et si le comité ne visite pas Kahnawake et Kanesatake? Et pourquoi la ministre ne crée-t-elle pas une enquête judiciaire pour examiner à fond cette situation?

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour la qualité de son français, qui est peut-être meilleur que le mien.

Comme l'honorable député le sait, les décisions qui sont prises en ce qui concerne les travaux d'un comité du Parlement relèvent du comité en question. Ce n'est pas la décision du gouvernement. De plus, les questions se rapportant aux enquêtes judiciaires ne sont pas tout à fait du ressort du ministre de la Justice mais de celui des ministres spéciaux en ce qui concerne leurs dossiers. Peut-être que mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a ses idées en ce qui concerne une enquête reliée aux événements d'Oka, mais ce n'est pas de mon ressort. Même si le travail du

comité n'est pas de mon ressort, je partage toutefois l'intérêt du député dans ce travail.

[Traduction]

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Madame la Présidente, le précédent a été créé dès 1923, lorsque le gouvernement a institué une commission royale d'enquête sur l'intervention de l'armée pour régler une grève à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Je pense que la ministre se rendra compte que la situation demeure tendue et qu'elle le devient peut-être encore davantage. Si toutes les parties intéressées n'étudient pas la question franchement et ouvertement, cette situation et les problèmes vont s'aggraver.

Je voudrais savoir pourquoi la ministre et le gouvernement ne veulent pas nommer un comité judiciaire. Nous ne voulons pas qu'on utilise de nouveau l'armée pour régler une situation politique.

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Madame la Présidente, je devrais peut-être m'en remettre à mon collègue chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais je crois qu'il importe que le député comprenne que les événements ou les causes qui ont entraîné la situation qui s'est produite à Oka l'été dernier demandent l'intervention de plusieurs ministères, soit ceux des Affaires indiennes, du Solliciteur général et de la Justice.

Nous examinons activement la situation et étudions la meilleure politique gouvernementale à adopter pour ce faire. Je ne peux pas dire si une commission royale ou une autre commission d'enquête est la solution, et je ne suis pas certaine que cela ne nuirait pas tout simplement à la capacité du gouvernement de réagir de façon constructive.

Il y a également un problème, et ce problème se pose également dans ma province, à l'égard des questions autochtones. Le gouvernement prend un certain nombre d'initiatives pour tenter d'offrir des mesures positives qui, nous l'espérons, permettront de s'attaquer aux causes profondes. Mon collègue chargé des Affaires indiennes pourra en parler.

Dans le secteur de la justice, je puis dire que je coprésiderai cet automne, avec le ministre de la Justice du Yukon, une conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le traitement des autochtones par le système judiciaire. J'espère qu'on y fera certaines suggestions positives pour examiner les causes sous-jacentes, ce sur quoi nous